



Consulat Général de France à Dakar

## 2<sup>ème</sup> CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES 2021/2022 : du 28 juin au 9 septembre 2021

**⚠ DATE LIMITE DE DÉPÔT ⚠ : 9 SEPTEMBRE 2021 – DELAI DE RIGUEUR**  
**LES DOSSIERS DÉPOSÉS HORS DÉLAI SERONT JUGÉS IRRECEVABLES**

Pour rappel, cette 2<sup>ème</sup> campagne concerne les premières demandes émanant de familles installées dans la circonscription après la date limite de dépôt des dossiers pour le 1<sup>er</sup> Conseil Consulaire des bourses scolaires, les demandes de renouvellement tardif sur seule décision de l'AEFE et dûment justifiées (cas de force majeure : échec baccalauréat ; raisons de santé ...) et les demandes de révision des dossiers présentés lors de 1<sup>ère</sup> campagne après avis de la 1<sup>ère</sup> Commission Nationale (Point 5.3.2 de l'Instruction Spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger – AEFE – 2020/2021 – Pays du rythme nord)

📄 Brochure d'information, formulaire et liste des pièces à fournir disponibles sur le site internet : <https://sn.ambafrance.org/Ouverture-de-la-2eme-campagne-des-bourses-scolaires-2021-2022>

**POUR CETTE 2EME CAMPAGNE les modalités de dépôt sont les suivantes :**

- **COMPLEMENTS DE DOSSIER ET DEMANDES DE REVISION PAR COURRIEL : [bourses.dakar-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:bourses.dakar-fslt@diplomatie.gouv.fr)**
- **PREMIERES DEMANDES OU RENOUVELLEMENTS TARDIFS : A L'ACCUEIL DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A DAKAR OU EN AGENCE CONSULAIRE**

**LES FAMILLES NE SERONT EN AUCUN CAS RECUES PAR LES AGENTS DU SERVICE**

⚠ **PRINCIPES ET CONDITIONS D'ACCES :**

- ❖ **LE PARENT DEMANDEUR ET L'ENFANT/LES ENFANTS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE INSCRITS AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE** DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A DAKAR.
- ❖ **L'ENFANT DOIT IMPÉRATIVEMENT :**
  - ✓ ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
  - ✓ RÉSIDER AU SÉNÉGAL AVEC AU MOINS L'UN DE SES DEUX PARENTS
  - ✓ ÊTRE AGÉ D'AU MOINS 3 ANS AU 31/12/2021 SOIT L'ÂGE D'ENTRÉE EN PETITE SECTION
  - ✓ FRÉQUENTER UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET ÊTRE ASSIDU AUX COURS